

# COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FONDU NAZIUNALI D'ACCUNCIAMENTU DI U  
TARRITORIU - SCUMPARTERA DI A RICETTA**

**FONDS NATIONAL AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE -  
RÉPARTITION DE LA RECETTE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de  
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Ce rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la répartition du Fonds National Aménagement du Territoire (FNADT) sollicité pour un montant de 200 000 € auprès des services de l'État (Secrétariat Général pour les Affaires de Corse-SGAC), conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 2002-92 du 22 juin 2002 relative à la Corse et portant sur les crédits relatifs à la montagne (FNADT - Fonds National Aménagement du Territoire).

Il s'agit ainsi de fournir un état des associations déjà financées par la Collectivité de Corse permettant la justification de la recette sollicitée.

En effet, cette recette doit faire l'objet d'une répartition par l'Assemblée de Corse sur proposition du Conseil exécutif concernant les différents projets réalisés en zone montagne et ayant déjà fait l'objet d'une individualisation.

Elle vise en ce sens à soutenir les actions portées par les associations intervenant en territoire notamment montagne (en référence à la classification du PADDUC - territoires contraints 1, 2, 3, 4 et 5), et dont les actions s'inscrivent dans les objectifs du cadre d'intervention relevant du domaine de l'aménagement du territoire adopté par l'Assemblée de Corse du 25 octobre 2018 par délibération n° 18/396 AC et modifié par délibération n° 20/141 CP de la Commission Permanente du 4 novembre 2020.

Vous trouverez en annexe la liste des subventions concernées et ayant déjà fait l'objet d'une affectation par le Conseil exécutif au titre de l'exercice 2024, pouvant ainsi s'inscrire dans les objectifs dévolus à la recette attendue par la Collectivité de Corse au titre du Fonds National Aménagement du Territoire.

Considérant ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la répartition de l'aide globale sollicitée par la Collectivité de Corse au titre du Fonds National Aménagement du Territoire (FNADT) dans le cadre de la réalisation des projets présentés en annexe et ayant déjà fait l'objet d'une individualisation par le Conseil exécutif de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.